3.12 Réservoir de carburant :

	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*) Ac	Al	P	Empattements
Série	Droit ou gauche	70			X	
Option	Droit ou gauche	90			X	
	Droit ou gauche	100			X	
	Droit ou gauche	117			X	

(*)AC = Acier – AL = Alu – P = Plastique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de partie saillante ou coupante à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par common rail.
3.14 Type de filtre à air : à sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 12 V
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur électro-magnétique.
3.19 Nombre de silencieux d'échappements : 1 + 1 catalyseur avec filtre à particules
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB (A) : Voir procès verbal de réception
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2625

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur.
3.22
3.23
3.24. Classe environnementale :
0555*0874K (EEV)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses : boîte mécanique à 6 rapports de marche avant et 1 de marche arrière.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord.
4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec.
4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique pour boîte mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/75R16C (2255)
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :
Boîte de vitesses 1 :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte ZF 6	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/5,4	1/2,9	1/15,66	8,6
2	1/3,2		1/9,28	14,6
3	1/2,0		1/5,80	23,3
4	1/1,4		1/4,06	33,3
5	1/1,0		1/2,90	46,7
6	1/0,8		1/2,32	58,3
MAR 1	1/4,8		1/13,92	9,7

Couple de pont en option													
1/3,1	1/3,3	1/3,4	1/3,5	1/3,6	1/3,7	1/3,9	1/4,1	1/4,3	1/4,4	1/4,5	1/4,7	1/4,8	1/5,1

4.5 Vitesse maxi effective (km/h) : 100 Km/h
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesses : oui.

5. SUSPENSION

Suspension mécanique sur les essieux 1 et 2
5.1 Avant (essieu 1) : barre de torsion fixée le long du cadre de châssis – roues indépendantes - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (en option).
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – ressort à lames – amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice (en option).
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : ni pneumatique ni équivalents à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

Suspension mécanique sur l'essieu 1 et pneumatique sur l'essieu 2
5.1 Avant (essieu 1) : barre de torsion fixée le long du cadre de châssis – roues indépendantes - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (en option).
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – ressort à lames plus 2 soufflets pneumatique - amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice.
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.
5.3 Essieux relevables ou délestables : N.C.
5.4 Suspension spécifique : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : à crémaillère avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :
Version : 43 = 16,1 47 = 17,4

7. FREINAGE (en option ASR - ESP)

7.1 Frein de service : hydraulique à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type II)
7.2 Répartiteur de freinage : fonction gérée électroniquement agissant sur les roues arrières.
7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui (catégorie 1), 1 capteur par roue.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : à commande manuelle, sur les roues arrières.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par câbles.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par pompe à vide entraînée par le moteur capacité de 5 litres.
7.6.2 Frein de secours : oui.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : oui - 1 réservoir à compartiments sous le capot moteur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et orange sur la planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau et défaillance de l'anti-bloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : la clé de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Disques.
7.8.2 Frein de secours : Disques.
7.8.3 Frein de stationnement : Tambours.
7.9 Ralentisseur
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électromécanique.
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis: Ralentisseur électromécanique , type : AD50.55.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : Non.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis – nu, plancher – cabine ; châssis-auvent.
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Néant.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Cabine métallique.
8.3 Nombre de places assises :

Châssis - nu	**0**
Châssis – auvent	**0**
Plancher - cabine	**1**

8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable**
8.5 Nombre de portes
8.5.1 Latérales : 2*
8.5.2 Arrière : Néant
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions*.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes sont fixes sauf sur les portes avant, descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande*.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages* :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé (en option).
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité* :
8.8.1 Places avant : oui, 3 points avec enrouleur.
8.9 Dispositif de protection latéral: assuré par la carrosserie
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : Sans objet.
8.10.2 Arrière : non
8.11 Système anti-projections : sans objet
(*) pour plancher cabine
(**)pour Châssis – auvent, plancher cabine.

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION °

9.1 Feux de route** : 2 (2 feux longue portée en option).
9.2 Feux de croisement** : 2 groupés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant** : 2 groupés aux feux de croisement.
9.4 Feux de position AR* : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant** : 2 groupés aux feux de croisements.
9.5.2 Arrière* : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.5.3 Latéraux : 2 incorporés aux rétroviseurs.
9.6 Feux stop* : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.6.1 Troisième feu stop central : non.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation** : 2 indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : non.

Réf. A 65 C 14/17 - P 3264-06-02 - EEV

9.8.2 Arrière* :2 incorporés avec les feux de position AR 2 indépendants pour le fourgon.
9.9 Feux de détresse** : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière* : 2 groupés avec les feux de position AR
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant** : 2 groupés aux feux de croisement (en option).
9.11.2 Arrière* : 1 groupé avec le feu de position AR Gauche ou 2 groupés avec les feux de position AR
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant* : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière* :à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage. Valable uniquement pour les véhicules dont la largeur est supérieur à 2,100 m.
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Sans objet.
9.14 Feux spéciaux : Sans objet.
* pour plancher-cabine et fourgon
** pour châssis-auvent ; plancher-cabine et fourgon

10. DIVERS

10.1 Accessoires
10.1.1 Essuie-glace: oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente*.
10.1.2 Lave-glace: oui*.
10.1.3 Rétroviseurs*
10.1.3.1 Extérieurs: 2 + 2 grands angles.
10.1.4 Avertisseur sonore: oui.
10.1.5 Dispositif antivol: oui, par blocage de la colonne de direction + transpondeur (en option).
10.1.6 Extincteur: non.
10.1.7 Equipement particulier: coupe batterie en option.
10.1.8 Chauffage autonome: en option, à combustible liquide.
10.2 Marque d'identité:
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sur la traverse avant sous le capot moteur.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"ZCF"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile	
	digit invariable	« C »
5 – 6 :	digit invariable	« 65 »
7 :	code moteur	« X »
8 :	Digit variable	« X »
9 :	code refroidissement moteur	
	digit variable	« X »
10 :	digit variable	« X »
11 :	établissement	« de 0 à 9 ou de A à Z »
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
Types
65J14BE3Z ZCFC65XXXX#000020
65J17BE3Z ZCFC65XXXX#000020
(# ou X) De 0 à 9 ou de A à Z.
10.2.5 Identification du moteur : Frappe à froid sur le bloc moteur, coté gauche.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Sans fonction géré électroniquement.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : -
11.3 Pression de disjonction : -
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : -
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : -
11.5 Longueur des bras de levier : -
11.6 Courses maximales des actionneurs de freins : -
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : -
11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire
IVECO France – 1, rue des Combats du 24 août 1944 – Porte E – 69200 - VENISSIEUX
que les véhicules
de catégorie internationale M3 – genres TCP
marque IVECO,
dont les types – variantes - versions suivent :
type 65 – variantes J14BE3X - J17BE3X – versions 43 - 47
livrés :
- en châssis nu, plancher cabine, châssis auvent satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Montlhéry, le 21 octobre 2010
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
(signé : Florian VARRIERAS)

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA:
Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2008/74/C.E..
Pour l'obtention de la carte grise, ce procès-verbal de réception devra être accompagné d'un procès-verbal de réception à titre isolé ou d'un procès-verbal de réception par type complémentaire concernant le carrossage.

Vu et approuvé sous le numéro
P-3264.06.02
Fait à Montlhéry, le 21 octobre 2010
Pr. le Directeur Régional Ile de France
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
(signé : Michel CHAPUT)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

(Véhicules livrés en châssis – nu, châssis – cabine, VASP ou non aménagés)
Je soussigné, IVECO France - 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES
représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie).
constructeur certifie que le véhicule livré :
- ~~en châssis – nu: (voir nota 2)~~
- en châssis – auvent: (voir nota 2)
- ~~plancher cabine : (voir nota 2)~~

(2) Dénomination :

(D1) Marque :	IVECO	
(D2) Type Variantes Versions :	~~65J14BE3X~~ - 65J17BE3X	(1)
	~~43 -~~ 47	(1)
(D3) Dénomination commerciale :	A 65 C ~~14~~/17	(1)

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :
ZCIFIC6I5IC1010015818I7I7I0M (*)

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	7200	
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :		
~~7200 - 7200 -~~ 7200		(1)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :		
~~Néant - 7950 -~~ 10700		(1)
(J) Catégorie internationale :	M3	
(J1) Genre national :	T.C.P.	(1)
(K) Numéro de la réception par type :	P 3264-06-02 - EEV	
(P1) Cylindrée (cm^3) :	2998 (~~14~~-17)	
(P2) Puissance nette maximale (kW) :	~~103 (147) -~~ 125 (17)	(1)
(P3) Source d'énergie :	GO	
(P6) Puissance administrative (CV) :	10 CV	
(Q) Rapport puissance/masse(uniquement pour motocycle) (kW/kg) :	N.C.	
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	0 -1	(1)

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB (A)) :N.C
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) :2625

(V7) CO_2 (g/km):	N.C.	
(V9) Classe environnementale :	0555*0874K	(1)

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à : OUEST INDUSTRIE
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)
Fait à, le TRAPPES 08 JUIN 2011
(*) A compléter par le constructeur.
(1) Rayer la mention inutile.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus à été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.
Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999.
IVECO France (par délégation spéciale du président)
Trappes le : 08 JUIN 2011

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 150 €
Siège social :
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux
RCS [illegible] 618 Lyon
Établissement de Trappes
BBUS
6 Rue Nicolas Copernic
78083 TRAPPES CEDEX 09
Tel. 01 30 66 80 00 - Fax 01 30 66 81 73

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné, IVECO France - 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES
représentant accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Réservoir(s) de carburant: Nombre : 1 (1)
 Capacité (litres): ~~70 -~~ 90 – ~~108 -~~ 117 (1)
 Emplacement : ~~Droite~~ ou gauche (1)
 Matière : Plastique
2. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Oui - ~~Non~~ (1)
 Si oui - Marque de ce ralentisseur : TELMA (2)
 - Type de ce ralentisseur : AD 50.55 (2)
 - Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : 250 Kg (2)
3. Véhicule livré en version : 47 (2)
4. Limiteur de vitesse : Oui, réglé à 100 Km/h
11. Type moteur : ~~F1CE3481L*C~~ F1CE3481C*C
16. Type de freinage : ASR : Oui – ~~Non~~ (1)
 ESP : Oui - ~~Non~~ (1)

NOTA : Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspensions sont interdites.

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur

Réf. A 65 C 14/17 - P 3264-06-02 - EEV

IVECO

21 octobre 2010

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : 65

TYPES : 65J14BE3X - 65J17BE3X

0. GENERALITES

0.1 Constructeur :	IVECO SPA TURIN (Italie).
0.1.1 Représentant accrédité en France :	IVECO France 6, rue Nicolas Copernic 78190 TRAPPES
0.2 Constructeur de la Xe étape :	sans objet
0.3 Marque :	IVECO
0.4 Désignation commerciale :	A 65 C 14/17
0.5 Catégorie internationale :	M3
0.6 Genre :	T.C.P. (châssis nu pour autobus, châssis nu pour autocar, châssis auvent pour autobus, châssis auvent pour autocar, plancher cabine pour autobus, plancher cabine pour autocar)

0.7 Type :

Type	Variantes	Versions (empattements)
65	J14BE3X J17BE3X	43 - 47

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variantes	Versions
65 = Tranche de poids (PTC)	J = Roue jumelée 14 = 103 kW 17 = 125 kW B = Indice PTC E = EEV 3 = Suspension X = Evolution	(Empattements) 43 = 4350 47 = 4750

0.8 Puissance administrative : 10 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :	2 essieux, roues simples à l'avant (essieu 1), roues jumelées à l'arrière (essieu 2).
1.1.1 Emplacement des roues motrices :	à l'arrière (essieu 2).
1.1.2 Emplacement des roues directrices :	à l'avant (essieu 1).

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques (indice mini)	
	Essieu 1	Essieu 2
Option A - 2300 Kg / 5000 Kg	225/75R16C (118/-)	225/75R16C (-/116)

(L'indice de vitesse minimal est Q).

1.3 Constitution du châssis ou de la coque :	cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur :	à l'avant vertical.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite :	à l'arrière des roues avant (essieu 1).

2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

7200	7200	7200

2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
Néant
2.2.1.1 Avec remorque sans frein :
7950
2.2.1.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :
750
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :
10700
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :
3500
2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route : N.C.
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 7200
2.5 Charges maximales admissibles :
Option A
2.5. 1 Sur l'essieu 1 :
2300
2.5. 2 Sur l'essieu 2 :
5000

2.6 Voie avant (essieu 1) :	1725	
2.7 Voie arrière (essieu 2) :	1661	
2.8 Empattements :	4350	4750
Véhicules livrés en châssis nu		
Rappel des empattements	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.		
2.9.0 Total :	2010	2040
2.9.1 Sur essieu 1 :	1245	1245
2.9.2 Sur essieu 2 :	765	795
2.10 Porte-à-faux avant :	800	
2.11 Porte-à-faux arrière :	1885	2350
2.12 Longueur hors - tout :	7035	7900
2.13 Largeur hors - tout :	2060	
Véhicules livrés en plancher cabine		
Rappel des empattements	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.		
2.9.0 Total :		2155
2.9.1 Sur essieu 1 :		1350
2.9.2 Sur essieu 2 :		805
2.10 Porte-à-faux avant :	998	
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 Sans ferrures ni accessoire (utile) :	2451	
	2452	
2.12 Longueur hors - tout :		8200
2.13 Largeur hors - tout :	2161	
Véhicules livrés en châssis auvent		
Rappel des empattements	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche		
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.		
2.9.0 Total :	1940	1975
2.9.1 Sur essieu 1 :	1245	1245
2.9.2 Sur essieu 2 :	695	730
2.10 Porte-à-faux avant :	998	
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 Sans ferrures ni accessoire (utile) :	1889	2349
2.11.2 Avec ferrures et accessoires :	1890	2350
2.12 Longueur hors - tout :	7238	8098
2.13 Largeur hors - tout :	2161	
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule		
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :		
Rappel des empattements	4350	4750
2.9.0 Total :	2825	3025
2.9.1 Sur essieu 1 :	1460	1480
2.9.2 Sur essieu 2 :	1365	1545
2.10 Porte-à-faux avant :	998	
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1885	
2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	2708	2968
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	2828	3088
2.12 Longueur hors - tout :	8176	8836
2.13 Largeur hors - tout :	2350*	

(*) Selon largeur du véhicule, longueur de bras de rétroviseur spécifique.
- 2000 à 2140 : bras court
- 2070 à 2200 : bras moyen
- 2200 à 2350 : bras long

3. MOTEUR

Variantes :	14	17
3.1 Dénomination de type :		
3.1.1 Marque :	IVECO	
3.1.2 Marquage Moteur :	F1CE3481L*C	F1CE3481C*C
3.2 Description générale :		
3.2.1 Genre :	Moteur à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin.	
3.2.2 Principe de fonctionnement :	Allumage par compression; 4 temps.	
3.2.3 Suralimentation :	oui, par 2 turbo - compresseurs mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air.	
3.2.4 Dispositif anti – pollution :	vanne EGR	
3.3 Nombre et disposition des cylindres :	4 vertical en ligne	
3.4 Cylindrée (cm^3) :	2998	
3.5 Rapport volumétrique de compression :	17.5 ± 0.5/1	
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	103	125
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) :	3500	
3.8 Couple maximal (m daN) :	35	40
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) :	1250	
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) :	4200	
3.11 Carburant utilisé :	Gasoil	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DES PAYS DE LA LOIRE
2, rue Alfred Kastler - B.P. 30723 - 44307 NANTES cedex 3 - France

N° DE RTI 2012-0036-85

PROCES VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

COPIE

Motif de la réception : Aménagement d'un TCP
Il résulte des constatations effectuées le 04/04/2012
à la demande de OUEST INDUSTRIE AUTOCARS 15, rue des Grands Moulins 85607 SAINT GEORGES DE MONTAIGU CEDE France

que le véhicule ci-dessous décrit :
Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	CD 699 LB
(B)	Date de première immatriculation	30/03/2012
(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variante Version	65J17BE3X47 MOD INDCAR
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	
(D.3)	Dénomination commerciale	WING 2
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	ZCFC65C0005871701
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	7200
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	7200
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	10700
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	4960
	Largeur (m) Longueur (m) Surface (m²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	2.40 m - 8.50 m - 20.40 m²
(J)	Catégorie internationale	M3
(J.1)	Genre national	TCP
(J.2)	Carrosserie (CE)	CQ
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	CAR
(K)	Numéro de la réception par type	N 0048 07 01
(P.1)	Cylindrée (cm3)	2998
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	125
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	10
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	32
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	80
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	2625
(V.7)	CO2 (en g/km)	
(V.9)	Classe environnementale	0555*0874K

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.
Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA
Attestation d'aménagement en cours d'établissement :
Adultes ou enfants (-17 ans) : 31 places assises + chauffeur - passagers debout : zéro
ou 27 places assises + 1 UFR + chauffeur - passagers debout : zéro.

MENTION PARTICULIERE (à reporter sur le certificat d'immatriculation)
(Z1) : Transport handicapé : 1 fauteuil roulant.

Fait à La Roche sur Yon, Le 06/04/2012
Pour le Préfet, par délégation,
L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Michel ROSE

Fait à La Roche sur Yon, Le 06/04/2012
Le technicien supérieur de l'industrie et des mines

Benoist Melget

Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à la Direction Régionale qui a délivré ce document.